



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2053

Lyon 3e - Palais de la Mutualité - 1 bis place Antonin Jutard - Travaux de mise en accessibilité des locaux - Opération n° 03018533 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 20020

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2053 - LYON 3E - PALAIS DE LA MUTUALITE - 1 BIS PLACE ANTONIN JUTARD - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX - OPERATION N° 03018533 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-2 - PROGRAMME N° 20020 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements – Accessibilité ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-2 « Accessibilité 2015-2020 », programme 20020.

Le sous-sol du Palais de la Mutualité n'est actuellement pas desservi par ascenseur. Cela pose des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que des difficultés de manutention pour les équipes techniques qui entreposent leurs matériels au sous-sol.

Les sanitaires actuels destinés au public, situés au sous-sol, ne sont par conséquent pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un sanitaire accessible se trouve au niveau du rez-de-chaussée, mais il n'est pas suffisant au vu de l'effectif maximum admissible dans le bâtiment.

Par ailleurs, les loges ne sont actuellement pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour remédier à ces problèmes, il vous est proposé de réaliser, dès l'été 2016, le programme de travaux suivant, comprenant :

- la création d'une gaine d'ascenseur ;
- le percement de la dalle haute du sous-sol ;
- la création de la fosse d'ascenseur, y compris fondation et radier ;
- la création de la gaine et du pylône d'ascenseur ;
- l'alimentation électrique de la machinerie ;
- la pose d'un système de ventilation de la cage d'ascenseur et la création d'un conduit d'aération jusqu'en façade ;
- la dépose et repose de cloisons adaptées à la nouvelle disposition des locaux ;
- la mise en place de portes coupe-feu 1/2h ;
- l'aménagement de sanitaires pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée et au sous-sol.

Au stade APD (avant-projet définitif), l'opération est estimée à 150 000 € TTC (valeur avril 2016). Cette opération sera financée par affectation

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réglementation relative aux Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 03018533 «Palais de la Mutualité - Travaux de mise en accessibilité des locaux», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 « Accessibilité 2015-2020 », programme 20020.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20020, AP n° 2015-2, opération n° 03018533 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2015 : 145 000 € ;
- 2016 : 5 000 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY